

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2008.58

Objet : Convention sur chemin rural dit de « Bertus »

**L'an deux mille huit et le quatre novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick
BARRAUD, Maire.**

Date de convocation : 29 octobre 2008

**Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel
CROS, Eric CLO, Michel RODEL, Franck DENOLLY, Guy BATTAGLINI,
Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR**

**Mesdames Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Annick MOURARET,
Sylviane VANEL**

Absente excusée : Sylviane MONNOT

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pouvoir de Sylviane MONNOT à Michel CROS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à la demande d'habitants du quartier de la Croix-Rouge qui souhaiteraient aménager une partie de l'accès à deux lots à bâtir sur le chemin rural dit « de Bertus », il propose deux solutions :

- soit que la commune cède une largeur dudit chemin rural, et conserve 2,50 mètres ;
- soit que la commune concède une « convention » aux personnes concernées et ayant droits successifs ; la convention fixant, très précisément, les conditions d'aménagement et d'utilisation dudit chemin.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de « convention » qu'il entend proposer aux personnes concernées, et demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'une ou l'autre de ces modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- ◆ **RETIENT la proposition « convention » et charge Monsieur le Maire de la soumettre aux personnes concernées pour l'aménagement et l'utilisation du chemin dit « de Bertus ».**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**